

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,  
adopté par la Chambre des Députés, portant  
approbation d'une Convention entre l'État et  
la ville de Roubaix (Nord), pour la construc-  
tion des bâtiments de l'École nationale des arts  
industriels, dont la création a été autorisée  
par la loi du 5 août 1881. (N° 47, session 1886. —  
Nommée le 6 mars 1886.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : SÉBIRE.

2<sup>o</sup> — CLAUDE.

3<sup>o</sup> — MAGNIEZ.

4<sup>o</sup> — MALEZIEUX.

5<sup>o</sup> — MERLIN.

6<sup>o</sup> — BROSSARD.

7<sup>o</sup> — TESTELIN.

8<sup>o</sup> — HUGUET.

9<sup>o</sup> — DONNOT.

*Secrétaire  
Président*







1

Commission relative à l'Etat national  
des arts industriels de Roubaix

Le Con seil a pour Président

M. Costelin

Secrétaire M. Brossard

Présents: M. Delin, Claud, Magnig, (M. Brossard, Costelin, Dumas)  
M. D. Président insiste les membres présents  
à indiquer ceux qui ont été dans leurs bureaux  
respectifs.

M. Claud et Magnig rapportent sur leurs  
bureaux ont été favorables au projet de fusion  
de M. Martin dit sur son bureau (C. S.) et  
difficulté au système français pour proposer  
tendant à conduire à un congrès de qualité  
et ont demandé ce qu'il adviendrait  
des premières du budget des dépenses  
M. Brossard dit sur le 6<sup>e</sup> bureau sera  
muet favorable au projet  
M. Costelin et les autres il remontrant  
un bureau qui a reconnu les avantages  
projet et le sacrifice important qu'il  
impose la ville de Roubaix



M. Lomot dit qe le gr bureau a et favorable  
aux alterations

M. Sebire a et favorable sur la premiere  
bureau a partiz ces sein

M. L'President dit que le Comite

de finis, dit d'ores en avis apres que le  
Comite a fait un rapport sur les  
Le Comite a nomme M. Merlin rapporteur. Le seance est  
levee a 2 heures.  
Le Secretaire L'President

Brumpf

M. Fortetier

Seance du 10 Aout 1886.

Prendre d. M. Bertelin.

La seance est ouverte a 1 h 1/2

Sont presents MM. Bertelin, Claude Merlin,  
Sebire, Magnin, Brossard

M. Merlin donne lecture de son rapport sur le projet  
de loi.

Le rapport est adopte et on autorise a en faire  
l'ajout.

La seance est levee a 2 heures

Le Secretaire

Brumpf

L'President

M. Fortetier



h-